

Pouvoir du *Background* ou bio-pouvoir ?
Searle vs Foucault
Filippo Domenicali

L'ontologie du pouvoir de John Searle

Dans l'ontologie sociale de Searle le phénomène du pouvoir est présenté comme une "forme spécifique de réalité sociale ". Il en décompose la notion en trois typologies, c'est à dire pouvoir *déontique*, pouvoir *politique* et pouvoir dit du *Background / Network*. La première forme de pouvoir (*deontic power*) est analysé dans ses recherches sur l'ontologie sociale (notamment *The Construction of Social Reality*)¹ tandis que le pouvoir politique est étudié de la façon la plus approfondie dans l'article *Social Ontology and Political Power*². Pour ce qui concerne le pouvoir du *Background*, il s'agit d'une nouveauté dans la théorie de Searle, qui a été introduite avec son dernier *Making the Social World*³. Dans ce texte en effet Searle nous propose un large examen non seulement des deux précédentes formes de pouvoir, mais aussi de ce troisième concept original, auquel j'entends maintenant dédier mon attention.

53

Le pouvoir: définitions et analyses

Contrairement au pouvoir déontique et au pouvoir politique, qui sont des formes de pouvoir explicites et codifiées, le pouvoir du *Background* est défini par Searle dans ces termes: "there is a type of power in society that is not codified, is seldom explicit, and may even be largely unconscious "⁴. Searle assimile cette forme de pouvoir à une "pression sociale "(*social pressures*), c'est à dire au pouvoir qu'une société dans son ensemble exerce sur ses membres. Il faut spécifier que le concept général de pouvoir assumé par lui est emprunté aux travaux des sociologues politiques comme Steven Lukes⁵ et de Valeri G. Ledyae⁶ (1997), et s'explique comme l'habileté de faire agir les individus *contre* leur volonté. Cette conceptualisation n'a rien de neuf, dès qu'il s'agit d'une théorie bien connue de la sociologie du pouvoir, qui ne crée, du point de vue théorique, aucune difficulté. Des problèmes surgissent, au contraire, autour de la question du *comment* on exerce tel pouvoir: c'est-à-dire qu'ils concernent ses modalités concrètes de fonctionnement.

Le pouvoir du *Background* se configure, selon Searle, comme un "cas spécial "de la règle générale du pouvoir dont nous avons dit. Il est modelé sur la vision *tridimensionnelle* du pouvoir donnée par Lukes, c'est-à-dire "la capacité de s'assurer l'acquiescement à la domination par le modelage des

désirs et des croyances, en imposant des liens intérieurs”⁷. Pareillement, Searle remarque que “the agent can exercise power by presenting the options he or she wants as the only options available, thus leading subjects to want something they would not have wanted had they known other options were available”⁸. Le pouvoir, en définitive, c’est plus précisément “the power of manipulating the subject’s perception of available options”⁹. Le pouvoir du *Background*, comme le pouvoir tridimensionnel, agit sur nos perceptions, en nous soufflant certains parcours d’action déterminés. C’est un pouvoir “motivationnel” qui est capable de *créer des raisons pour agir indépendantes des désirs des sujets*. Du point de vue épistémologique, pour ce qui concerne les conditions minimales d’une analyse descriptive du pouvoir, Searle soutient qu’il faut respecter trois liens (*constraints*): 1) *Lien d’intentionnalité (intentionality constraint)*: nous devons être en mesure de définir le “contenu intentionnel “du pouvoir, c’est-à-dire de spécifier exactement ce que l’agent veut que l’autre fasse; 2) *Lien d’exactitude (the exactness constraint)*: nous devons être capables de dire “qui exactement a le pouvoir “et “sur qui il exerce ce pouvoir “; Enfin, 3) Le pouvoir doit être exercé à travers des “actes linguistiques directs permanents “(*speech acts [...] standing Directives*).

Dans le panorama de la réflexion philosophique contemporaine, Searle a reconnu trois antécédents théoriques à son concept de pouvoir du *Background*, c’est-à-dire: 1) Le concept de *pouvoir tridimensionnel* décrit par Lukes, dont nous avons dit; 2) Le concept de *pouvoir téléique (Telic Power)* élaboré par la chercheuse suédoise Åsa Andersson: il s’agit d’un pouvoir qui donne aux agents des raisons pour agir qui dépendent des idéaux, ou des *standards*, par rapport auxquels ils veulent être à la hauteur. C’est une forme opaque de normativité de laquelle, généralement, nous ne sommes pas du tout conscients¹⁰; Enfin, 3) Le concept de *biopouvoir* défini par Foucault dans ses recherches, notamment à partir de 1976.

Searle critique du biopouvoir

Par rapport à ces antécédents, Searle concentre sa critique surtout sur le concept foucauldien de *biopouvoir*, dont il fournit une analyse que dans les lignes qui suivent je chercherai d’approfondir pour en donner une lecture critique.

Le terme de “biopouvoir “, comme on sait, apparaît pour la première fois à l’intérieur des recherches de Foucault liées à *La volonté de savoir*, pour se référer, d’une façon très générale, à un “pouvoir sur la vie”¹¹. À partir de cette œuvre, capitale pour le développement de la pensée de Foucault, le concept de biopouvoir subit une série de remaniements, qui se concluent avec

l'abandon du terme au profit de celui de "gouvernement", jugé plus opérationnel. Au bout de ce processus de rectification, dans son cours au Collège de France de 1980, Foucault définit le biopouvoir comme un forme de "gouvernement des vivants" qui fonde son efficacité sur une relation singulière établie entre subjectivité et vérité. À la question concernant comment concrètement peut fonctionner le biopouvoir, Foucault répond à travers le concept de *gouvernement par la vérité*. Il s'agit d'une manière originale de lier pouvoir, vérité et subjectivité. Foucault en effet soutient que plus un gouvernement indèxera son action à la vérité, moins il y aura à gouverner. Si la vérité peut arriver à constituer le "climat commun" au gouvernants et aux gouvernés, l'exercice du pouvoir ne sera que l'*indicateur* de la vérité, et les deux seront en quelque sorte co-auteurs simultanés d'une pièce qu'ils jouent en commun. C'est l'idée d'un gouvernement selon les règles de l'évidence¹². Il ne s'agit pas ici d'un gouvernement entendu seulement dans son sens politique, parce-que chaque société possède en effet sa "politique générale de la vérité" ¹³ constituée par les discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais. La thèse de Foucault implique le fait que la subjectivité des individus se construit par rapport au discours vrai auquel ils ont accès. Le biopouvoir / gouvernement donc se configure comme un *régime de vérité* en mesure d'orienter les processus de subjectivation des individus. Il s'agit d'un pouvoir *subjectivant* (parce qu'il produit des sujets "dociles") et *anonyme* (parce que c'est l'évidence même, le discours accueilli comme vrai, qui gouverne).

Searle, on le sait, n'est pas un professionnel de la pensée de Michel Foucault, et il dit explicitement qu'il n'entend pas se soumettre à la charge d'offrir une lecture critique générale de l'œuvre du philosophe français¹⁴. Il cherche, de façon plus restreinte, d'analyser un concept foucauldien (le biopouvoir) pour en mettre au jour certaines difficultés théoriques, notamment le non-respect des liens d'*exactitude* et d'*intentionnalité*: "we cannot say who exactly is exercising power over whom exactly and what exactly is the intentional content of the exercise"¹⁵. L'opération accomplie par Searle se présente alors comme un essai de *rectification conceptuelle*: "conceptions like is [Foucault] can be made intellectually respectable to the extent that they can conform to the exactness constraint and intentionality constraint"¹⁶.

Des pouvoirs normalisateurs

D'un certain point de vue, la conception de Searle se présente comme une extension de ses travaux précédents de philosophie de l'esprit. Il faut donc souligner que les concepts de *Background* et de *Network* proposés par Searle ne sont pas des néologismes dans son vocabulaire. Ils apparaissent

déjà au cours de ses recherches sur le statut de l'intentionnalité et se caractérisent comme un ensemble de présuppositions liées à la nature sociale de l'homme. En fait, le phénomène du pouvoir est constitué de pratiques et d'actions qui requièrent une forme d'intentionnalité de part des agents impliqués. Les états intentionnels, caractérisés par la *directivité* des états mentaux¹⁷, ne fonctionnent pas indépendamment les uns des autres, mais sont placés dans un Réseau (*Network*) constitué d'autres croyances ou désirs qui précèdent. Pareillement, l'Arrière-plan (*Background*) est défini comme "un ensemble de capacités mentales lequel ne consiste pas en soi d'états intentionnels (représentations), mais qui néanmoins forme la pré-condition pour le fonctionnement des états intentionnels eux-mêmes"¹⁸. Ainsi Searle insiste sur la nature *pré-intentionnelle* de l'Arrière-plan (*pre-intentional Background*). Une géographie minimale du *Background* devrait comprendre, à ses yeux, un "*Background* profond" (*deep Background*) "which would include at least all of those Background capacities that are common to all normal human beings in virtue of their biological makeup"¹⁹ et un "*Background* local" (*local Background*) constitué des "local cultural practices"²⁰. Bref, les états intentionnels sont une multiplicité et forment un Réseau (*Network*) complexe, lequel à son tour s'évanouit dans un Arrière-plan (*Background*) qui est la condition de possibilité des états intentionnels eux-mêmes (sans toutefois parvenir à les déterminer du tout).

Pour révenir à notre enquête, le fait fondamental est que le *Background* et le *Network* contiennent un ensemble de "normes de comportement" (*norms of behavior*: habitudes, usages, pratiques) qui constituent en même temps des "normes de la communauté" (*norms of the community*). Le Réseau et l'Arrière-plan, donc, sont porteurs d'un pouvoir *normalisateur* qui est en mesure d'induire les individus, non pas à travers une loi ou une constrictio, mais grâce à la perception ou à la menace de sanctions *informelles* (par exemple: la désapprobation des autres membres de la communauté) à se conformer aux *standards* de la société ou du groupe auquel ils appartiennent. Le concept de pouvoir du *Background* donc se clarifie si on l'admet que: 1) Le lien d'intentionnalité est satisfait par "un acte linguistique directeur permanent" (*standing Directives*) qui a la forme de l'ordre "conforme-toi !" (*Conform!*). Il s'agit d'un contenu intentionnel implicite soutenu par la connaissance des sanctions; 2) Le lien d'exactitude est satisfait si nous admettons que, dans des cas pareils, "*qui que ce soit* peut exercer le pouvoir sur *qui que ce soit*" (*anybody can exercise power over anybody*)²¹ à condition qu'il partage les normes du même groupe social.

Le résultat du pouvoir du *Background*, comme du biopouvoir, est le *conformisme* et la *normalisation* des sujets: "on crée des sujets humains qui peuvent être contrôlés ". On passe ainsi du contrôle (extérieur) au *contrôle*

de soi, dès que le lien ne doit plus être imposé du dehors, mais il est intériorisé et *naturalisé* en tant que lié aux capacités d'agir des sujets eux-mêmes. Il s'agit donc d'une forme de pouvoir introjectée à partir du processus d'acculturation (il concerne, de ce point de vue, ce que Searle appelle Arrière-plan "local "). Il nous fait agir *en nous donnant des raisons pour l'action dépendant de motivations induites*. L'Arrière-plan fonctionne comme un *sélectionneur incorporé* en définissant l'espace des possibles avec l'aide de la vigilance des autres membres du groupe social.

Searle et Foucault: une lecture croisée

À l'intérieur des conceptions de Searle et de Foucault on a sûrement des présupposés communs, comme il y a des éléments divergents qui rendent enfin *inconciliables* leurs respectives conceptions du pouvoir. Les deux auteurs convergent sur certains aspects, par exemple:

1) *Le concept général de pouvoir*. Le biopouvoir de Foucault, en effet, ainsi comme le pouvoir du Background de Searle, s'exerce à travers "un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes [...] C'est un ensemble d'actions sur des actions possibles"²²;

2) *L'effet normalisateur*: il s'agit de formater des sujets. Dans le cas de Foucault, le concept de normalisation est emprunté à l'œuvre de Georges Canguilhem, selon lequel "normaliser signifie imposer une exigence à une existence"²³, tandis que Searle suit d'autres références.

Mais plus intéressant, pour fournir une lecture *critique* des positions de Searle, c'est éclaircir les aspects sur lesquels le deux philosophes divergent – et donc les discriminants qui contribuent à définir la spécificité du concept de pouvoir du *Background* par rapport au biopouvoir. Ils nous semblent essentiellement deux, et concernent leurs respectives conceptions de l'*égalité* et de la *liberté* des sujets.

Searle, en effet, tend à situer les acteurs sociaux sur un plan de parfaite égalité: comme nous avons souligné, à l'intérieur des situations décrites par l'auteur, "*qui que ce soit* peut exercer le pouvoir sur *qui que ce soit*" (*anybody can exercise power over anybody*). Toutefois il faudrait se demander: dans la pratique quotidienne du pouvoir, en va-t-il vraiment ainsi? L'hypothèse selon laquelle *n'importe quel* membre de mon groupe (même, par exemple, un enfant?) peut exercer un pouvoir sur moi-même et influencer ma conduite, est-elle vraisemblable? Ou n'apparaît-il pas, au contraire, plus plausible (comme Searle lui-même paraît l'admettre dans un passage de son argumentation) que ma connaissance des sanctions me fasse sentir en

subjection seulement par rapport à *quelques-uns* des membres du groupe auquel j'appartiens (parce-que il y a toujours une hiérarchie, si bien qu'informelle), et précisément à ceux "que je sais avoir la possibilité de m'imposer des sanctions"²⁴. À partir de ces considérations, il nous semble pourtant qu'on pourrait *limiter* la critique de Searle au lien d'exactitude et soutenir que nous sommes sujets au pouvoir des autres individus qui, tout en faisant partie de notre groupe social, occupent, à l'intérieur de contextes différenciés, un rôle ou une position qui peuvent user de sanctions, avantages ou désavantages, par rapport à nos objectifs ou idéaux. Il s'agit d'une idée qui a été clairement mise en lumière (par exemple) par Pierre Bourdieu quand il soutient que la structure de la distribution des formes de pouvoir ou des espèces de capital n'est pas immuable et qu'il y a toujours une *topologie* des positions sociales par rapport au pouvoir qui s'exerce à l'intérieur d'un certain champ déterminé²⁵.

Pareillement, si l'on se tourne à l'oeuvre de Foucault, on peut constater qu'il a donné plus d'attention aux contextes historiques et sociaux. À ses yeux, il faut chaque fois recommencer l'analyse depuis le début, pour cartographier les rapports de force à l'intérieur d'un champ envisagé dans sa spécificité locale (micro-physique), parce-que il faut toujours différencier les positions de pouvoir des acteurs impliqués dans chaque situation historique assumée en toute sa singularité. Foucault donc, contrairement à Searle, ne présuppose pas le fait (utopique!) que les acteurs sociaux soient placés sur un plan de parfaite égalité. Je pense que ce fait sans doute puisse aider à une plus correcte attention à la complexité des phénomènes sociaux.

Il y a en outre, à mon avis, aussi un second point controversé de la théorie de Searle, qui est lié aux conséquences de son hypothèse, et enfin affecte la tenue du concept de liberté qui est présupposé par son conception du pouvoir. Si nous nous demandons comment on se libère du pouvoir du *Background* – ou comment on en échappe –, nous obtenons une réponse élémentaire, dans sa simplicité. Searle soutient en effet que "pas toutes les capacités du *Background* sont une question de pouvoir [...] jusqu'à ce que nous ne sommes obligés à faire ce que nous ne voulons pas faire [...] aucun pouvoir n'est exercé ("Not all Background capacities are matters of power [...] As long as one is not constrained from doing what one wants to do, and as long as one is not constrained to do something one does not want to do, then no power has been exercised")²⁶. De cette façon, Searle paraît identifier volonté et liberté, en ouvrant ainsi la voie à une sorte de régression à l'infini. Quelle garantie avons-nous que ma volonté soit libre, et que ce que j'entends avec le terme "libre" ne soit que le résultat d'une socialisation influencée à son tour par la commune acceptation d'un certain *Background*?

Foucault problématise de façon différente le statut de la liberté, laquelle est

pensée comme le présupposé du pouvoir (différemment de la domination, où il n'y a pas du tout de liberté). Le concept de liberté se qualifie en tant que possibilité de choisir une conduite alternative à l'intérieur d'un éventail d'options possibles. Il y a toujours une chance de se subjectiver autrement à l'intérieur des conditions données par un régime de pouvoir-vérité. De ce point de vue la liberté coïncide, ou peut coïncider, avec une pratique éthique²⁷. Le rapport de pouvoir produit des espaces – configurations possibles de la relation subjectivité / vérité – qui peuvent être interprétés activement grâce à la création d'un style autonome de subjectivation. Néanmoins, il s'agit d'une autonomie seulement relative. À différence de Searle, la liberté n'est pas posée chez Foucault au début, dans le niveau neurobiologique de la conscience²⁸, mais plutôt au terme d'un processus de subjectivation singulier. Cette solution a l'avantage de dépasser l'alternative nature / culture, en présentant un concept de liberté entendue comme une pratique réfléchie de modification de soi. Il y a toutefois un prix à payer: l'amère constatation qu'il n'y a pas un "dehors" de la relation de pouvoir.

Conclusions

Pour conclure, Searle et Foucault nous offrent deux concepts fondamentaux pour la compréhension de l'exercice des pouvoirs "informels" dans la société contemporaine. Tous les deux nous aident à définir les lignes directrices d'une analyse *pragmatique* du pouvoir: non plus "ce qu'il est" dans son essence, mais *comment effectivement il s'exerce*. Malgré tout, nous pensons que les objections de Searle par rapport à Foucault n'atteignent pas leur but. En effet, par rapport à des formes de pouvoir particulièrement opaques, comme nous avons cherché de le montrer, l'identification du lien d'exactitude s'avère bien problématique. L'hypothèse de Foucault, selon laquelle à un certain niveau analytique l'intentionnalité se dissout à la faveur de structures anonymes de pouvoir (régimes de vérité / subjectivation) nous semble plus vraisemblable; Searle, néanmoins, nous aide à nous dégager de l'idée d'un pouvoir omniprésent, en constituant un bon antidote contre tous les formes de paranoïa politique²⁹.

¹ J.R. Searle, *The Construction of Social Reality*, New York, Free Press, 1995 [tr. fr. *La Construction de la réalité sociale*, Gallimard, Paris 1998].

² J.R. Searle, *Social Ontology and Political Power*, in *Socializing Metaphysics: The Nature of Social Reality* (ed. F. F. Schmitt) Lanham, Rowman & Littlefield, 2003, p. 195-211.

³ J.R. Searle, *Making the Social World: The Structure of Human Civilization* (2010) Oxford University Press, Oxford 2010.

⁴ Ivi, p. 155; tr. fr. : il s'agit d'un type de pouvoir dans la société qui n'est pas codifié, rarement est explicité et qui pourrait rester largement dans l'inconscience “.

⁵ S. Lukes, *Power: A Radical View*, Palgrave Macmillan, New York 2^e éd. 2005.

⁶ V.G. Ledyaeov, *Power: A Conceptual Analysis*, Commack, Nova Science Publishers Inc., 1997.

⁷ S. Lukes, *Power*, cit., p. 143.

⁸ J.R. Searle, *Making the Social World*, cit., p. 147; tr. fr. : “ l'agent peut exercer le pouvoir en présentant comme disponibles seulement les opérations qu'il veut, en induisant celui qui est sujet au pouvoir à vouloir quelque chose qu'il n'aurait pas voulu s'il avait su qu'existaient d'autres choix à disposition “.

⁹ Ivi, p. 149; tr. fr. : “ le pouvoir de manipuler les perceptions du sujet au regard des choix qu'il a à sa disposition “.

¹⁰ Voir Åsa Andersson, *Power and Social Ontology*, Bokbox Publications, Malmö 2007.

¹¹ M. Foucault, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 182.

¹² M. Foucault, *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France (1979-1980)*, Paris, Gallimard / Seuil, 2012.

¹³ M. Foucault, *Entretien avec Michel Foucault* (1977) in *Dits et Écrits*, II, Gallimard / Seuil, Paris 2001, p. 158.

¹⁴ En effet, Searle lit Foucault en traduction et à travers les extraits d'une anthologie, celle éditée par J. D. Faubion (M. Foucault, *Power*, 2000). En outre, il n'examine qu'un seul texte (Foucault 1982). La littérature critique prise en considération se borne uniquement à l'étude de Lukes (2005), avec laquelle il paraît être d'accord.

¹⁵ J.R. Searle, *Making the Social World*, cit., p. 154 ; tr. fr. : “ nous ne pouvons pas dire exactement qui est en train d'exercer le pouvoir ni quel est le contenu intentionnel de l'exercice du pouvoir “.

¹⁶ Ivi, p. 154-155 ; tr. fr. : “ des conceptions comme la sienne [de Foucault] peuvent être rendues intellectuellement respectables en faisant l'effort de les rendre conformes aux liens d'exactitude et d'intentionnalité “.

¹⁷ “ Intentionality is that property of many mental states and events by which they are directed at or about or of objects and states of affairs in the world “ (J.R. Searle, *Intentionality: An Essay in the Philosophy of Mind*, New York, Cambridge University Press, 1983, p. 1) [tr. fr. *L'intentionnalité : essai de philosophie des états mentaux*, Paris, Minuit, 1985].

¹⁸ Ivi, chapitre 5 : The Background (p. 141 et suiv.).

¹⁹ Ivi, p. 143-144 ; tr. fr. : qui comprend toutes les capacités d'arrière-plan communes à tous les êtres humains en vertu de leur conformation biologique”.

²⁰ Ivi, p. 144 .

²¹ J.R. Searle, *Making the Social World*, cit., p. 158.

²² M. Foucault, *Le sujet et le pouvoir* (1982) in Id., *Dits et Écrits*, II, Gallimard / Seuil, Paris 2001, p. 1055-1056.

²³ G. Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 177.

²⁴ *Ivi*, p. 157 : “ with those who have the perceived option of imposing the sanctions “.

²⁵ Cf. l'article essentiel *Espace social et champ du pouvoir*, in *Id. Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Seuil, Paris 1994.

²⁶ *Ivi*, p. 160.

²⁷ Cf. M. Foucault, *L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté* (1984) in *Id., Dits et Écrits*, II, Paris, Gallimard / Seuil, 2001, p. 1527-1548.

²⁸ Cf. J.R. Searle, *Liberté et neurobiologie : réflexions sur le libre arbitre, le langage et le pouvoir politique*, Grasset, Paris 2004.

²⁹ Je me réfère ici librement au considerations de D. Tarizzo, *Giochi di potere. Sulla paranoia politica*, Laterza, Roma-Bari 2007.